



COMMUNIQUE N° 04 /HAAC/2023

Depuis quelques temps circulent, sur les réseaux sociaux, des informations relatives aux attaques terroristes contre les paisibles populations dans la Région des Savanes et mettant en exergue de sinistres individus qui en revendiquent la paternité, sous prétexte de représailles contre des actes de violences exercés contre leurs partisans.

Ces informations sont malheureusement reprises et publiées ou diffusées par des organes de presse écrits ou en ligne, au mépris de toutes les règles déontologiques et éthiques prescrites par les textes législatifs et réglementaires sur la presse, notamment le code de la presse et de la communication, le code de déontologie des journalistes du Togo et la charte des médias pour la lutte contre le terrorisme au Togo.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) tient à rappeler aux directeurs des publications écrites et en ligne, ainsi qu'aux directeurs des médias audiovisuels, sur l'ensemble du territoire national que ces actes et comportements sont répréhensibles et qu'ils s'exposent, de ce fait, aux rigueurs de la loi.

A la veille de la commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le président de la HAAC invite tous les professionnels des médias à faire davantage preuve de responsabilité et de patriotisme et à éviter de faire de leurs organes des porte-voix ou porte-paroles d'auteurs d'actes terroristes.

Dans tous les cas, la HAAC prendra les dispositions nécessaires pour faire respecter la loi.

Fait, le 25 AVR. 2023

Le Président de la HAAC



Pitalounani TELOU